

- **Gardez le contact visuel :** si vous ne voyez pas les yeux du chauffeur dans les rétroviseurs, c'est qu'il ne vous voit pas. Surveillez clignotants, feux et alarme de recul du bus ou du camion. À noter que le port des écouteurs et oreillettes, a fortiori d'un casque audio fermé, est interdit sur tous types de véhicules, y compris le vélo, depuis le 1^{er} juillet 2015.
- **Restez bien visible :** portez des vêtements clairs, gilets fluo, bandes rétro-réfléchissantes, surtout en cas de faible luminosité. Entretenez régulièrement les dispositifs d'éclairage obligatoires du vélo.
- **Signalez à l'avance vos changements** de position en tendant le bras, et regardez dans toutes les directions au moment de tourner.
- **Ne vous arrêtez jamais sous les rétroviseurs** ou à leur hauteur. Si c'est le camion qui s'arrête à votre hauteur, établissez un contact visuel, soyez très vigilant lorsqu'il démarre.
- Lorsqu'un bus ou un camion change de direction, **ne le dépassez pas** ni par la droite ni par la gauche et ne vous arrêtez jamais près de lui, même sur une bande cyclable. Restez à distance !



Pour assurer la sécurité de tou-tes, des aménagements de la voirie et de la signalétique routière ont été mis en place. Les 3 principaux sont :

- **Le sas vélo** qui permet de mettre en sécurité la personne à vélo en lui dédiant un espace réservé entre la ligne d'arrêt des véhicules et le passage piéton à un carrefour à feux tricolores.



- **Le panneau M12** dit "cédez-le-passage cycliste au feu" qui donne la possibilité aux personnes roulant à vélo de continuer leur route au feu rouge.

- **Le carrefour dit "à la hollandaise"** qui permet de circuler à vélo sur une piste cyclable séparée de la circulation générale, chaque franchissement étant aménagé avec une ligne et un panneau de "cédez-le-passage".

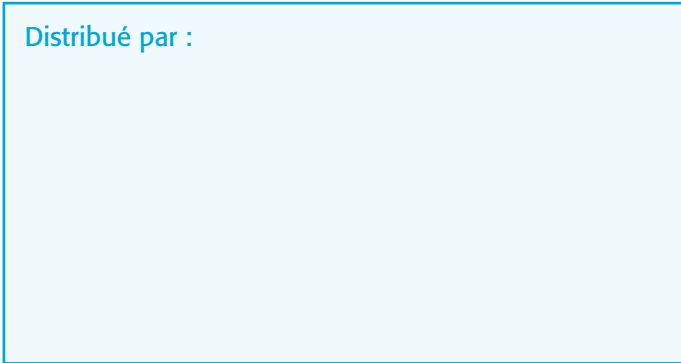
Les accidents impliquant un poids lourd sont 3 fois plus mortels pour les cyclistes. En 2021, 48 piétons et 29 cyclistes ont été tués dans un accident avec un poids lourd (source : ONISR, 2021).

D'ici 2026, tous les poids-lourds neufs devront être équipés de dispositifs anti-angles morts : cabine basse, caméras, détecteurs, antévéiseurs. Pour les véhicules existants, il est possible de les équiper de caméras pour diminuer les risques.



Fédération française
des Usagers de la Bicyclette
12 rue Finkmatt • 67000 Strasbourg
contact@fub.fr
www.fub.fr

Distribué par :



Tous droits de reproduction réservés © : FUB - mars 2025



Illustrations : Armandine Dupré / Pignon sur rue - Crédit photos : FUB / EMD Dijon / Richard Mallon - Fotolia



Conducteurs de bus et camions

- Respectez la distance minimale de dépassement de 1 m (1,50 m hors agglomération).
- Gardez le contact visuel avec les autres usagers.
 - Ne doublez pas un cycliste à l'approche d'une intersection, d'un giratoire ou d'un feu.
 - Ne vous arrêtez pas sur un sas vélo.
- Redoublez de vigilance aux feux lors du redémarrage, en particulier pour une manœuvre de tourne à droite.
- Adaptez et anticipez votre vitesse à celle des autres usagers (cyclistes, motards,...).

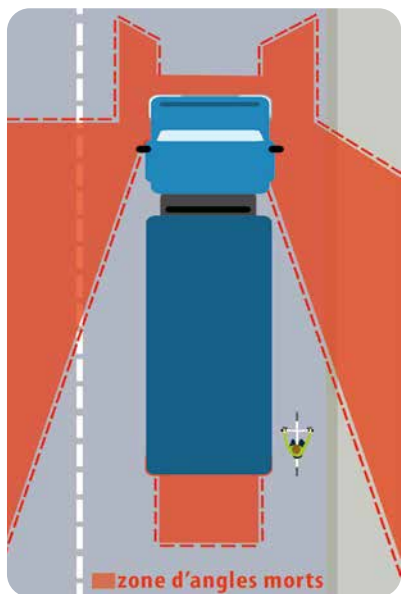
Les angles morts

Cyclistes, savez-vous que les conducteurs de camions et d'autobus ne vous voient pas toujours ?

Ils ne distinguent pas certaines parties de la route autour de leur véhicule. C'est ce qu'on appelle un **angle mort**. Pour le chauffeur, le cycliste est à certains moments invisible, d'où les risques d'accidents graves.



Il existe **quatre zones de visibilité discontinue** autour du véhicule lourd : à l'avant, à l'arrière et sur les côtés !



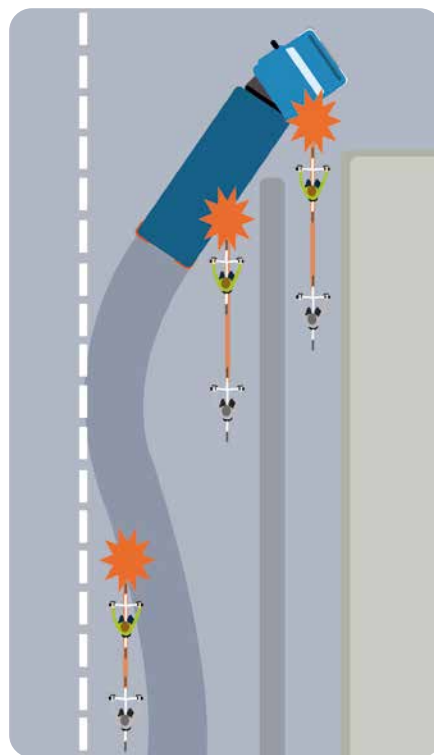
Les angles morts sont mobiles et varient avec ses **changements de trajectoire**, par exemple lorsque le chauffeur doit se déporter pour éviter une voiture mal garée ou un obstacle imprévu.

Changement de direction

Attention, le danger s'accroît lorsque le véhicule tourne...

Lorsqu'un bus ou un camion tourne à gauche, à droite ou change de voie de circulation, il a besoin d'un **espace supérieur à sa largeur**.

S'il vire à droite par exemple, il se déporte d'abord sur sa gauche, laissant croire à tort au cycliste qu'il lui laisse la place de passer. En réalité, ses roues arrière passent au ras du trottoir, et l'**arrière de sa caisse ou de sa remorque se déporte sur la gauche**.



En l'absence de signalisation contraire, sur une bande cyclable ou une piste longeant la chaussée, le vélo est prioritaire sur les véhicules qui tournent.

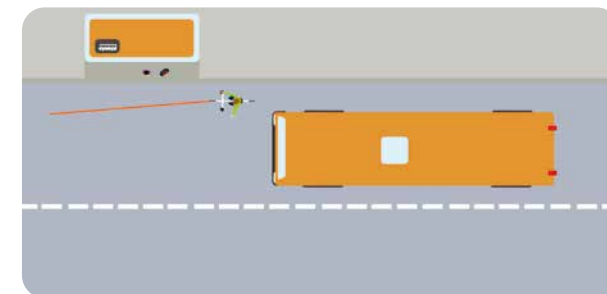
Néanmoins, **assurez-vous qu'aucun véhicule à grand gabarit ne s'apprête à virer**, car vous vous trouvez dans un angle mort de vision. **Votre trajectoire peut être cisailée.**

Arrêts et couloirs de bus

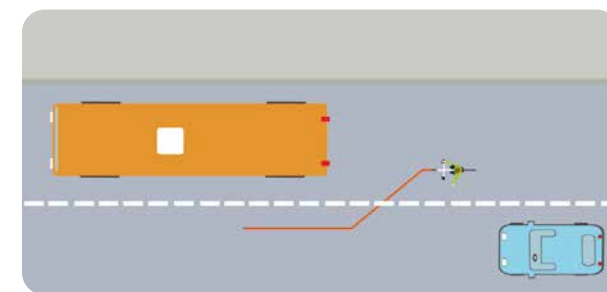
Les arrêts de bus

Avant un arrêt, vérifiez que vous n'êtes pas suivi par un véhicule.

À vélo, il est plus prudent de **prendre sa place sur la chaussée** pour ne pas inciter le chauffeur à vous frôler et à vous coincer contre le trottoir.



Si vous roulez derrière un bus et s'il marque son intention de s'arrêter, **anticipez votre dépassement**. Montrez bien aux véhicules qui vous suivent votre souhait de dépasser.



Les couloirs de bus

Il est très dangereux pour un cycliste de se retrouver coincé entre une voiture à sa gauche et un bus à sa droite. C'est pourquoi de nombreuses agglomérations autorisent les cyclistes à **rouler dans les couloirs de bus**.

La FUB souhaite **la généralisation de ce principe** et milite pour aller plus loin en matière de sécurité en créant des infrastructures dédiées aux cyclistes (pistes cyclables).